

Département de la Dordogne  
**DOSSIER D'INVENTAIRE**  
PETIT PATRIMOINE RURAL BÂTI DU PÉRIGORD

**CONSEIL GENERAL**  
Conseil d' Architecture d' Urbanisme  
et d' Environnement de la Dordogne  
(C.A.U.E. 24)

**LA PIERRE ANGULAIRE**  
Génération mouvement  
(Fédération de la Dordogne)  
(Association loi de 1901)



**Arrondissement** : Sarlat la Canéda  
**Canton** : Le Bugue  
**Commune** : Le Bugue  
**Lieu-dit** : Le Bourg (les trois Fontaines)  
**Edifice** : Fontaine

**DOSSIER N°**

## LOCALISATION GEOGRAPHIQUE

Cartes IGN 1/25000 série bleue : extraite de Geoportail

**Longitude** (référée au méridien international) :  $0^{\circ} 55' 38,80''$

**Latitude Nord** :  $44^{\circ} 55' 10,87''$

**Altitude** : 64 mètres



**LOCALISATION CADASTRALE**

Cadastre en date du

Echelle :

Section AZ

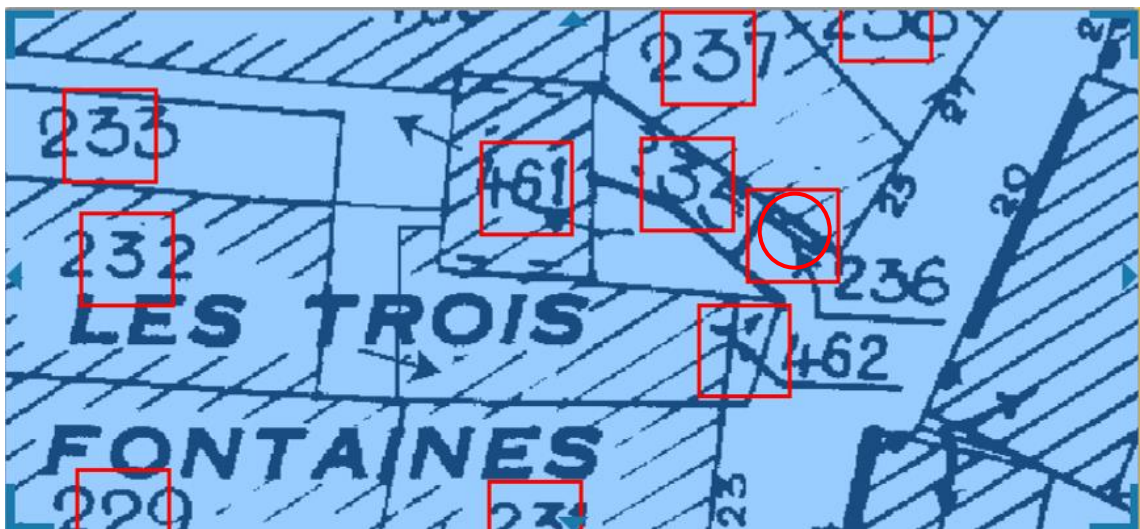
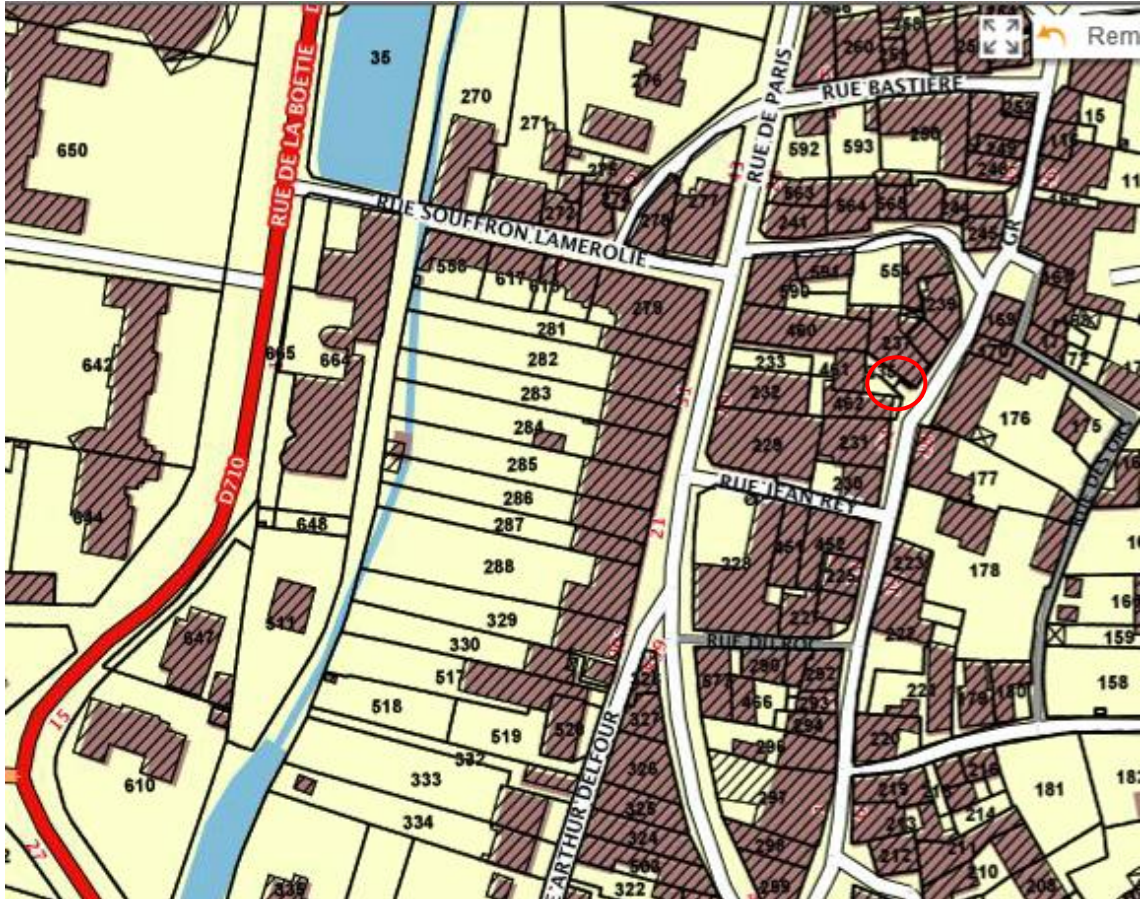
Feuille n° 01

Parcelle N° 236

Superficie

Nature :

Propriétaire :



**LOCALISATION CADASTRALE ANCIENNE****Cadastre en date du** : 30 septembre 1818**Echelle** : 1/2500°**Section** : I**Feuille N°** : Unique**Parcelle N°** : près de la 795**Superficie****Nature** : voirie**Propriétaire** : commune

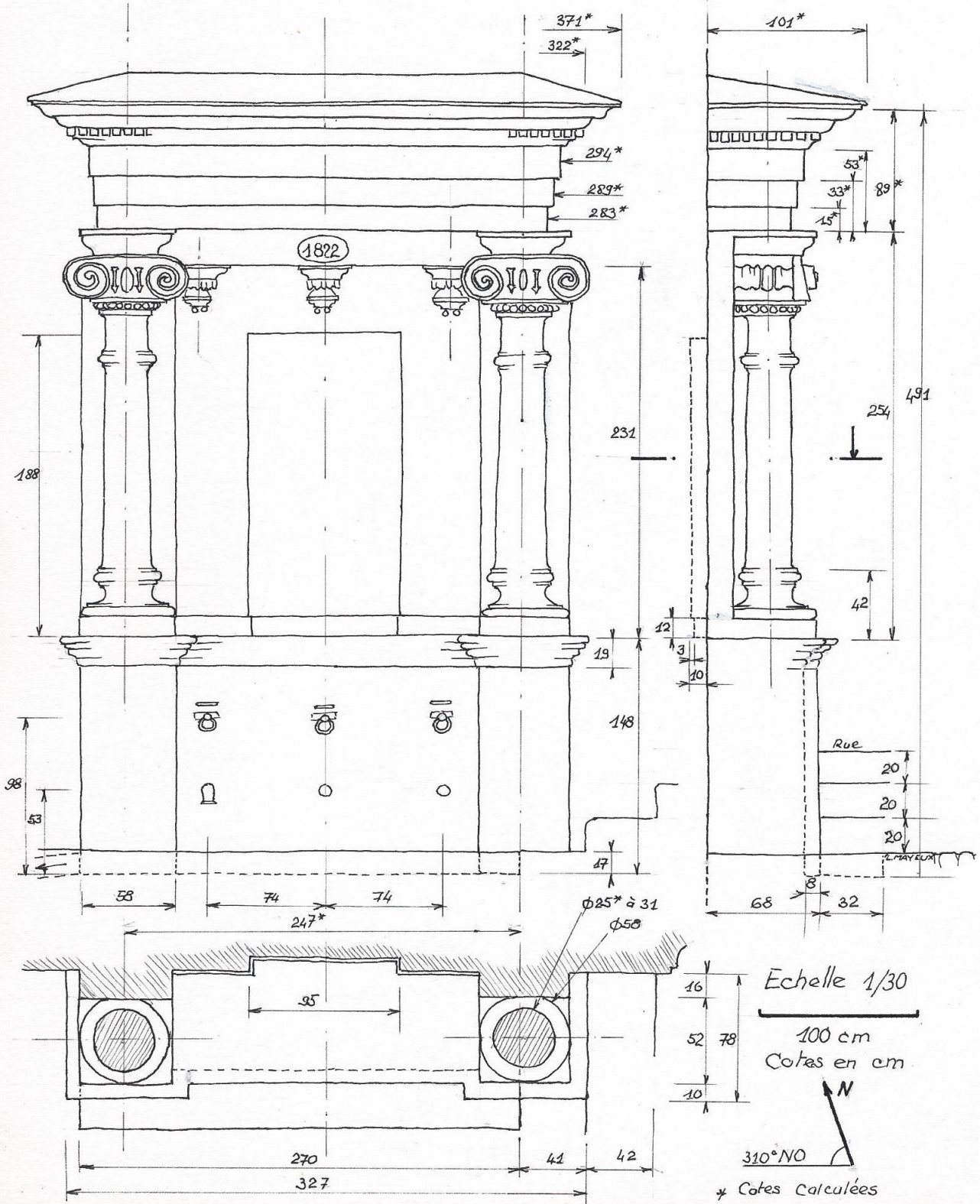
**GEOPORTAIL**



DESCRIPTIF GRAPHIQUE

# LES TROIS FONTAINES

## LE BUGUE



**DESCRIPTIF PHOTOGRAPHIQUE**









## DESRIPTIF

La fontaine est adossée à une maison dont la construction est probablement contemporaine car elle est intégrée et même engagée dans son pignon perpendiculaire à la rue. Elle est en léger retrait et contrebas mais demeure visible de loin, malgré la courbure de la rue.

Elle se présente comme la façade d'un temple antique de l'ordre ionique ou plutôt composite dont le stylobate est aménagé en fontaine à trois bouches, d'où le nom du lieu-dit cadastral. L'essentiel du monument est purement décoratif et destiné à montrer la prospérité de la ville et la volonté d'améliorer l'hygiène publique.

Il est bâti en moellons de calcaire ocre, comme on le trouve en Périgord Noir mais a reçu, comme la maison, un badigeon au lait de chaux qui n'a pas été renouvelé depuis longtemps.

La symétrie verticale est parfaite. Au-dessus des dés du stylobate, est érigée, de part et d'autre, une colonne en avant d'un pilastre dépourvu de toute décoration. L'entablement forme une corniche moulurée avec, de bas en haut, un bandeau, un quart de rond, un talon droit et un tore demi circulaire.

L'espace entre les pilastres, constitué par le mur de la maison, comporte une niche plate rectangulaire. La base de cet ensemble est dotée d'une plinthe.

La base des colonnes comporte elle aussi une plinthe surmontée d'un tore volumineux amputé, en arrière par le pilastre, une scotie entre deux filets, un tore et un réglet qui est raccordé au fût de la colonne par une apophyge. La partie haute des colonnes comporte un astragale encadré d'apophyges situé très bas, surmonté d'un gorgerin nu. Le chapiteau comporte deux volutes avec listel, l'échine entre celles-ci contenant un ove encadré de flèches verticales traitées en bas-relief.

Le fronton repose sur l'abaque des colonnes et sur un linteau daté 1822, en retrait, soutenu lui-même par trois modillons travaillés dans le style des chapiteaux. Il s'agit d'un entablement ionique dont l'architrave comporte trois fascies et la corniche, largement débordante, est denticulée.

L'ensemble est protégé des intempéries par une couverture métallique (plomb ou zinc) dont on ne voit que la rive qui déborde et recouvre partiellement la partie supérieure de la corniche. Bien que non visible du sol, elle constitue un appentis avec toit à trois eaux.

La fontaine proprement dite s'écoule par trois bouches équipées de goulottes en métal cuivreux dont deux sont cassées au droit de la maçonnerie. Au-dessus de chacune, un anneau en fer surmonté d'une sorte d'agrafe également en fer sont scellés dans la pierre. Si la fonction de l'anneau paraît évidente, celle de l'agrafe ne l'est pas. Cependant, cette fontaine est dépourvue de bassin et ne peut faire fonction d'abreuvoir, d'autant plus qu'on y accède par un escalier. Elle n'est pas (ou plus) équipée des barres de fer horizontales au pied du jet d'eau au-dessus du caniveau pour poser les récipients à remplir. Celui-ci est délimité par de gros moellons semblables à ceux qui constituent les trois degrés de l'escalier. L'aire de circulation devant cet ouvrage est pavée.

## HISTORIQUE

Sur le plan du cadastre napoléonien daté de 1818 apparaît une petite impasse à l'extrémité de laquelle est représentée une petite mare, bien que l'on se trouve dans une agglomération. La fontaine a été construite peu de temps après car elle est datée de 1822. Il est probable que le profil en long de la rue a été modifié ultérieurement ce qui a nécessité la création de l'escalier et empêché de l'utiliser comme abreuvoir, fonction à laquelle laisse penser la présence des anneaux au-dessus des jets d'eau.

La consultation du registre des délibérations du Conseil municipal met en cause cette analyse.

Les services de la mairie du Bugue ont mis à notre disposition le registre des délibérations ouvert le 31 mai 1819. Il contient, entre autres, une délibération du 9 juin 1822 qui décide de la reconstruction de cette fontaine qui comporte « trois ouvertures pour donner de l'eau », détail qui identifie sans ambiguïté la fontaine concernée.

Cette délibération rappelle la délibération du 1<sup>o</sup> juillet 1821 décidant de l'inscription d'un crédit de 250F pour rétablir le bassin de la fontaine du Bugue. Cette dernière n'a pas attiré notre attention car elle ne précisait pas de quelle fontaine il s'agissait.

Cette information met en cause la façon dont le cadastre napoléonien représente cet ouvrage car, nécessitant une réparation en 1821, il existait très probablement en 1818, année d'établissement de ce cadastre.

La décision de reconstruire la fontaine fait l'objet de 8 articles, le premier spécifiant que la fontaine sera reconstruite à neuf dans le mur de la maison du sieur (?) Lachaud et 3 pieds plus haut qu'elle n'était anciennement.

L'article 2 indique qu'il sera pratiqué 3 ouvertures pour donner de l'eau aux habitants.

L'article 3 dit que la fontaine sera fermée avec une grille de fer de manière qu'on ne puisse faire aucune malpropreté ni laver des herbes, poissons et linge.

Les articles 4 à 6 contiennent les dispositions relatives à l'acquisition du terrain et à l'indemnisation du sieur Lachaud.

Un financement de 1200F affecté à la reconstruction est fixé à l'article 7.

Enfin, l'article 8 traite des modalités de réalisation et de surveillance des travaux, en régie semble-t-il.

Le budget voté n'a pas été utilisé en totalité car la délibération du 8 mai 1823 rappelle les décisions de financement (à des dates différentes) soit 250F en 1822 et 1200F en 1823 et indique qu'il reste un excédent de 658F, ce qui démontre, outre un sens de l'économie développé, un délai de réalisation extrêmement bref.

Par délibération du 1<sup>o</sup> novembre 1835, le conseil municipal vote un crédit de 250F pour une réparation urgente de la fontaine. Les travaux devront commencer le plus tôt possible et veiller surtout à ce que le réservoir principal de la fontaine sur lequel est assise la maison du Sieur Lagrange Ferron ne soit endommagée en aucune manière par la construction d'un mur de façade que ce dernier doit faire élever. Il exigera en conséquence du dit Sieur Lagrange la déclaration expresse qu'il reconnaît à l'autorité municipale le droit de faire exécuter à l'avenir comme aujourd'hui sans aucune indemnité les fouilles et constructions qui pourraient devenir nécessaires pour la solidité des bassins et des tuyaux de conduite qui se trouvent placés dans l'intérieur de la maison.

Ainsi, il apparaît que la maison contre laquelle la fontaine est adossée a été construite, ou reconstruite, sur les ouvrages hydrauliques de la fontaine, dont le réservoir est invisible et situé à un niveau inférieur à celui du rez-de-chaussée de la maison Lagrange.

Ce nom n'a pas été retrouvé dans les registres de l'ancien cadastre.

Elle n'est plus utilisée aujourd'hui et son eau est déclarée non potable.

**DEVENIR DE L'INSTALLATION**

Cette fontaine est très représentative de la volonté de la municipalité de montrer sa prospérité et d'améliorer le confort et l'hygiène publics. Bien que située dans un quartier peu passant, elle est un des plus beaux ouvrages de la ville et mériterait d'être mieux mise en valeur. Toutefois, elle est en très bon état et ne paraît menacée en aucune façon.

La suppression des bacs à fleurs sans doute destinés à empêcher de l'escalader serait souhaitable.

**RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS****Nom et prénom des rédacteurs :**

Aliette Grelier  
Marylène Beau  
Josette Mayeux  
Luc Mayeux

**Dossier achevé** le 3 février 2015

**Date de dépôt au CAUE**